



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉVELOPPEMENT DE LA CYBERADMINISTRATION

Les permis de pêche en vente sur le site de l'Etat de Vaud

L'Etat de Vaud facilite les démarches en vue de l'octroi des permis de pêche. En parallèle aux nombreux points de vente physiques, une plateforme internet permet désormais de les commander et de les payer par internet.

Jusqu'alors en vente dans les préfectures et dans divers points de vente particuliers, les permis de pêche sont désormais aussi disponibles en quelques clics. Soucieux de simplifier ses procédures administratives, l'Etat de Vaud lance une plateforme internet développée conjointement par la Direction générale de l'environnement (DGE), la Direction des systèmes d'information (DSI) et les représentants des préfectures.

Ce nouvel outil informatique, simple et convivial, offre une très large liberté d'action à l'utilisateur, qu'il soit pêcheur amateur ou professionnel. Il lui est en effet possible de composer son permis à la carte en fonction du lieu, de la durée et du type de pêche pratiqué, puis de payer en ligne, par carte de débit ou de crédit. Les permis journaliers et hebdomadaires peuvent être imprimés directement à domicile. Pour les permis mensuels et annuels, l'envoi des documents à domicile est assuré dans les cinq jours ouvrables au maximum. Compte tenu des prochaines ouvertures pour la pêche dans les lacs, les permis pourront être livrés vendredi 11 janvier, pour autant que la commande intervienne avant mercredi 10 janvier.

Cette plateforme internet présente aussi l'avantage de fournir de manière unifiée l'ensemble de la législation et des documents utiles pour la pratique de la pêche. Elle est disponible à l'adresse suivante :

www.portail.vd.ch/prestations/web/particuliers (dans le menu « Territoire »)

A noter que les usagers pourront continuer à acquérir leurs permis dans les Préfectures, ainsi que dans 25 points de vente, répartis sur l'ensemble du canton.

Rappel des dates d'ouverture de la pêche aux salmonidés en 2013

Lac Léman (truite, omble chevalier, corégone) : 13 janvier

Lac de Neuchâtel (truite, omble chevalier) : 12 janvier

Lac de Morat (truite, corégone) : 12 janvier

Lacs de la Vallée de Joux (truite, corégone) : ouverts (depuis le 16 décembre 2012)

Rivières (truite) : 3 mars

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 07 janvier 2013

DSE, Frédéric Hofmann, conservateur de la pêche et des milieux aquatiques, Direction générale de l'environnement, 021 557 86 49 ou 079 237 42 53